

seraient probablement réparties comme suit dans les différents endroits : Montréal, \$1,800; Toronto, \$1,260; Québec, \$920; Halifax, \$760; Hamilton, \$760; Ottawa, \$670; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, \$660; Winnipeg, \$480; Frédéricton, \$480; Victoria, Colombie britannique, \$460.

Mon honorable ami devrait se rappeler que c'est la première tentative que l'on fait de recueillir des données statistiques sur la santé et des renseignements qui seront utiles à la profession médicale et au public en général; que nous ne faisons que commencer l'ouvrage, et qu'il est impossible de donner des détails exacts et positifs sur les dépenses. J'espère qu'après l'expérience de cette année, nous pourrons, l'année prochaine, donner un aperçu plus exact des dépenses.

M. PLATT : L'honorable ministre devrait savoir—et s'il l'ignore je vais le lui apprendre—que tous les renseignements qu'il propose de recueillir par son système le sont déjà par le bureau de santé d'Ontario, et que ces données statistiques sur les décès, la vie et la santé et sur les différentes maladies sont toutes préparées dans Ontario; il y a dans ce but une loi à l'application de laquelle on dépense l'argent du public. J'ai demandé à l'honorable ministre si la partie du crédit revenant à Ontario est destinée à remplacer ce que font déjà ces officiers sous ce rapport, ou d'autres officiers seront-ils chargés de recueillir exactement les mêmes renseignements, et cela, d'une manière plus dispendieuse.

Sir CHARLES TUPPER : Je dirai, en réponse aux observations de l'honorable monsieur, qu'une nombreuse délégation composée de médecins très intelligents et très habiles et d'autres personnes d'Ontario a eu une entrevue avec mon honorable ami pour demander que l'on établisse ce que l'on propose aujourd'hui de faire.

Bien que l'on ait fait beaucoup pour recueillir dans la province d'Ontario des données statistiques de cette nature, l'on n'a pas cru opportun de remplacer le système provincial par le projet de mon honorable ami. Quant à l'agence que l'on doit créer, mon honorable ami ne propose pas du tout de choisir les officiers; ils le seront par les autorités municipales; on devra nommer les officiers de santé déjà employés par les autorités locales. Et le crédit sera employé par mon honorable ami à remplacer les salaires qu'ils reçoivent déjà comme tels dans les différents districts; on emploiera aussi cet argent dans le but de recueillir pour le département des données statistiques médicales de cette nature.

Resolution 109,

Edifices publics, Ottawa—Edifice public additionnel sur la rue Wellington \$200,000.00

M. BLAKE : L'honorable ministre des Travaux publics voudrait-il nous faire connaître le mode que le gouvernement se propose d'adopter pour exproprier le terrain ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le montant demandé dans les estimations supplémentaires, \$84,000, ne sera pas suffisant pour payer les dépenses nécessaires. Il faudra environ \$5,000 de plus. Naturellement, l'honorable monsieur doit savoir que nous ne pouvons pas donner exactement le montant nécessaire. Je me suis procuré la note suivante au département. Nous avons payé aux propriétaires, pour le terrain, \$87,849; et ensuite nous avons payé \$1,250 à cinq locataires; il y a aussi le cas de M. Mitchell, du *Free Press*, dont le bail expire, je crois, le 1er octobre. Si nous avons besoin avant cette date du bâtiment qu'il occupe, nous devons lui payer une indemnité.

M. BLAKE : Alors le principe est de traiter avec les propriétaires des biens et de payer aux occupants des dommages pour avoir terminé leurs baux.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous achetons la propriété, disons dans trois mois, et de ce moment le montant du loyer

appartient au gouvernement, et nous traitons ensuite avec les occupants.

M. BLAKE : Vous avez acheté la propriété sujette aux loyers, et si vous voulez l'enlever à l'occupant, vous vous entendez avec lui à ce sujet.

Sir HECTOR LANGEVIN : C'était la seule manière d'agir dans les circonstances.

Résolution 168,

Salaires et dépenses des inspecteurs et des gardiens des pêcheries..... \$110,100 00

M. ROBERTSON (Shelburne) : Je crois que l'honorable ministre nous a promis des renseignements à propos de ce crédit.

M. BOWELL : Lorsque j'ai été au département, j'ai constaté que les rapports étaient si volumineux qu'il était tout à fait impossible de les présenter.

M. Whiteher a mis un homme à l'ouvrage pour les copier, mais je lui ai dit de ne pas continuer; j'ai cru qu'il n'était pas nécessaire de se donner tant de peine et de faire des dépenses, vu que les documents ne seraient pas prêts à temps; mais si quelque député désire voir quelqu'un de ces rapports qui ne soit pas d'une nature confidentielle, il peut le voir.

J'espère que cela sera satisfaisant, car il serait tout à fait impossible de les copier à temps.

Résolution 164,

Achèvement et construction de phares et de sifflets de brume..... \$40,000 00

M. CHARLTON : Je crois que l'on devait donner de nouvelles explications au sujet de ce crédit.

M. BOWELL : Je n'en connais rien; on a donné, à chaque député de cette Chambre, une liste complète des phares que l'on se propose de construire, avec le coût des travaux, et \$5,000 pour achèvement et réparations; s'il y a quelque point spécial soulevé par l'honorable monsieur, je serai heureux de lui donner tous les renseignements qu'il sera en mon pouvoir de lui donner.

M. CHARLTON : La question soulevée avait trait à la signification des mots, "Sifflet de brume;" et à l'opportunité de mettre, au lieu de sifflets, des cloches qui ne pourraient se faire entendre qu'à distance de 200 ou 300 verges.

M. BOWELL : Je ne me rappelle pas que l'on ait demandé des explications; je ne me rappelle pas non plus en avoir donné. Je me souviens que mon honorable ami, le député d'Algoma (M. Dawson) a blâmé l'emploi des mots sifflet de brume, et a prétendu qu'il fallait quelque chose de plus dans l'intérêt de la navigation; il a proposé qu'à l'avenir on retranchât des estimations les mots sifflet de brume et que l'on adoptât quelque chose qui répondrait mieux à l'idée.

La principale objection soulevée par l'honorable député d'Algoma avait trait à la nature des sifflets de brume construits sur des rochers dangereux, et il voulait quelque chose qui pût se faire entendre à une plus grande distance et qui fût plus efficace. En conséquence, je soumettrai cette question à l'examen du gouvernement, dans le but de faire opérer un changement.

M. MITCHELL : La question soulevée par mon honorable ami a été, je puis le dire, soumise, pendant longtemps, à l'examen du département. On a abandonné les cloches de brume et les canons, et on a adopté ce que l'on appelle sifflets de brume ou cors d'alarme. Il y en a de plusieurs espèces, et pendant les quelques années qui viennent de s'écouler, le département s'est efforcé d'adopter le système le plus parfait, de sifflets ou signaux, quel que soit le nom que vous donniez à la chose. On a adopté récemment un